

## Commune de Gréalou

- - -

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 26 novembre 2020

Le jeudi 26 novembre 2020 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 20 novembre, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

#### **Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :**

Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

#### **Étaient excusés, les conseillers municipaux suivants :**

M. Gille BELLIVIER,

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Votants : 10**

#### **Accueil des participants**

**Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.  
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

#### **1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal**

**Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE et Mélanie FAYET signalent 3 corrections à apporter aux compte-rendu du dernier conseil municipal. En dehors de ces points qui seront modifiés par Odile LACROIX le compte-rendu est validé.

- ✓ **Le compte-rendu après prise en compte des trois corrections signalées est approuvé à l'unanimité.**

#### **2. Décision de la commune de se porter partie civile dans une affaire en cours**

**Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE explique que la commune de Gréalou a porté plainte pour une affaire dont il n'a pas pu retrouver de trace. Un courrier daté du 19 octobre 2020 a été envoyé par le tribunal pour

enfants de Montauban à la mairie, stipulant qu'afin de pouvoir accéder aux pièces du dossier la commune doit se porter partie civile.

- ✓ **Les conseillers valident à l'unanimité le fait que la commune se porte partie civile dans l'affaire mentionnée dans le courrier du 19 octobre 2020.**

### **3. Acceptation de la proposition d'Orange pour une Antenne au lieu-dit Prayssels**

**Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE signale qu'Orange a validé la construction d'une antenne treilli au lieu dit Prayssels (situé près de Puy Manau) et a accepté de verser un loyer annuel de 3000 € pour cette antenne.

- ✓ **Le conseil municipale accepte à l'unanimité la proposition d'Orange pour l'antenne au lieu-dit Prayssels.**

### **4. Demande de subvention pour les travaux sur le bâtiment communal** **Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE rappelle que des devis ont été faits pour la réfection de la toiture, l'installation d'un système de chauffe par aérothermie et que le devis pour l'isolation des rampants sous toiture est en cours. La demande de subvention pour la DETR doit être déposée avant le 15 décembre. Cette première demande DETR portera uniquement sur la réfection du toit et l'isolation sous-toiture. Une deuxième demande sera faite plus tard pour l'installation d'un nouveau système de chauffage.

- ✓ **Les conseillers municipaux autorisent le maire à signer les devis et à déposer la demande de subvention DETR pour la réfection de la toiture et l'isolation des rampants sous-toiture**

### **5. Contrat de la secrétaire à renouveler**

**Michel VÉDRUNE**

Michel Védrune indique que le CDD de la secrétaire arrive à échéance. Celle-ci ne pouvant à priori pas signer de CDI, il suggère aux conseillers de lui proposer un CDD de 3 ans.

- ✓ **Le renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie sous forme d'un CDD de trois ans est validé à l'unanimité.**

### **6. Recrutement d'un ou une ATSEM pour remplacer Karen**

**Michel VÉDRUNE**

Le contrat de Karen, ATSEM à l'école de Gréalou, se termine et elle a décidé de ne pas le renouveler. Un recrutement est donc nécessaire pour la remplacer. Il est proposé de prévoir une période de tuilage du 14 au 18 décembre entre Karen et le ou la nouvelle ATSEM. Pour cela il faut une délibération pour créer un poste supplémentaire sur une durée d'1 semaine.

- ✓ **La création d'un poste supplémentaire d'ATSEM pour la période du 14 au 18 décembre est validée à l'unanimité.**

## **7. Mise en place du RIFSEEP**

**Michel VÉDRUNE**

Le RISEEP est le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il doit être mise en place dans un délai raisonnable les employeurs territoriaux pour leurs cadres d'emplois, dès lors que les corps équivalents de la fonction publique de l'État (FPE) en bénéficient.

- ✓ **Le principe de mettre en place de RIFSEEP est accepté à l'unanimité. Mais en l'absence d'information suffisante il est décidé que les modalités et montants des indemnités par agent seront fixés lors d'un prochain conseil municipal.**

## **8. Reste à réaliser sur le budget communal**

**Michel VÉDRUNE**

Une partie des investissements prévus sur le budget 2020 n'a pas encore été payée : 4000 € pour le traitement de l'église contre les termites et 15 000 € pour les travaux sur le bâtiment communal. Afin de pouvoir payer les factures correspondantes avant le vote du budget 2021 il faut transférer 19 000 € sur le reste à réaliser du budget communal.

- ✓ **Le transfert de 19 000 € vers le « Reste à réaliser » du budget communal est validé à l'unanimité.**

## **9. Rapports des différentes commissions et partenaires**

**Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER, Claudine LACROIX,  
Nathalie MASBOU, Emmanuel SAILLY**

### **Urbanisme**

Michel VÉDRUNE signale qu'il a rencontré, avec les membres de la commission urbanisme ont rencontré Bertrand CAVALERIE, 5e Vice-président du grand Figeac en charge de « Planification, urbanisme, mobilité », accompagné de Rébecca CRESSON et Anthony ROLLET du service urbanisme.

Ils ont été voir le lotissement de la Garenne ainsi que des terrains appartenant à la commune et potentiellement constructibles sous le stade.

Jacques FOUCHER rajoute que la conclusion de cette rencontre est qu'il faut que la commune ai un projet solide si elle souhaite sa prise en compte dans la PLUi et par conséquent sa faisabilité.

Nathalie MASBOU conclut qu'il faut avoir une vision pour le développement de Gréalou.

### **Petit patrimoine**

Claudine LACROIX résume la visioconférence organisée le 23/11 par le Grand Figeac, à laquelle elle a participé. 29 000 € d'aide ont été attribués à 14 projets de restauration du patrimoine dans le cadre du Fond de soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire (destiné au collectivités).

Pour bénéficier de ces aides les demandes doivent être déposée en début d'année. En complément des aides du Département sont aussi possibles (10 à 50 % y compris pour les particuliers).

### **Réhabilitation bâtiments privés non occupés**

Nathalie MASBOU signale qu'elle a rendez-vous avec l'Établissement Public Foncier le 1er décembre à Figeac. Emmanuel SAILLY et Jacques FOUCHER l'accompagneront.

### **Agence des Chemins de Compostelle (ACIR)**

Emmanuel SAILLY résume la visio-conférence de l'ACIR à laquelle il a assisté. La conclusion principale est que pour que les portions de chemin soient maintenues dans le classement « au patrimoine mondial de l'Unesco il faut des actions. L'absence de signalisation du chemin sur le territoire du grand Figeac est notamment un problème à traiter rapidement selon lui et plusieurs personnes qui ont participé à la visio-conférence.

La DREAL a indiqué que les PLUi étaient un bon outil pour défendre le chemin de St-Jacques.

## **7. Informations et question diverses**

**Emmanuel SAILLY, Mélanie FAYET, Claudine LACROIX, Jacques FOUCHER**

### **Téléphonie**

Emmanuel SAILLY demande qu'une réflexion soit lancée sur les abonnements téléphoniques de la commune pour réduire leur montant. Il se charge d'étudier les contrats en cours et de rechercher des offres alternatives.

### **Défibrillateur**

Mélanie FAYET rappelle qu'aucune décision a été prise à ce sujet alors que les recherches de Gilles BELLIVIER conduisaient à la conclusion qu'il était plus simple de poursuivre avec Cœur Vaillant.

### **Compostage**

Mélanie FAYET indique que le composteur utilisé par la cantine est le composteur personnel de Mme LE MOING et qu'il n'est pas adapté à une utilisation par une collectivité. Elle indique que le SYDED fournit des composteurs en bois plus adaptés pour 100 €, mais qu'il faut pour cela produire un volume minimum de déchets. Emmanuel SAILLY rajoute que la mère d'un ou une élève va se charger de faire les pesées pour voir si ce volume est atteint. Une décision pour l'acquisition du composteur pourrait donc être prise au prochain conseil municipal.

### **Projection film à la salle des fêtes**

Mélanie FAYET indique que l'Astrolabe (service culturel du Grand Figeac) propose à Gréalou de venir projeter un film à la salle des fêtes pendant le festival Graines De Moutards. Elle est chargée de fixer une date avec la Grand Figeac et de vérifier la disponibilité de la salle.

### **Décorations**

Claudine LACROIX propose qu'un bac de fleur soit installé devant le monument aux morts. Elle soulève aussi la question des décorations de Noël. Les conseillers municipaux disponibles se retrouveront samedi 5 décembre à 14h30 pour décorer l'école, l'église et le sapin devant la salle des fêtes.

### **Ralentisseurs**

Jacques FOUCHER indique que le Grand Figeac peut prêter du matériel mobile pour tester l'emplacement envisagé pour les chicanes.

### **Enfouissement des réseaux**

Jacques FOUCHER récapitule les informations qu'il a eu lors d'un rendez-vous avec TE46 : Enedis doit sécuriser une partie du réseau (suppression de 4 portions en 4 fils nus et remplacement par du souterrain). Les travaux d'enfouissement du réseau électrique obligatoires n'engageront aucun frais pour la commune. Par contre l'enfouissement du réseau téléphonique associé appellera une participation de 18 % de la commune. De plus si la commune souhaite enfouir d'autres portions du réseaux il y aura une participation plus importante et variable selon le type de réseau (15 % à 100 %).

**Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 17 décembre à 20h30, à la mairie  
Il clôt la séance.**

A Gréalou, le 12 décembre 2020.

La secrétaire de séance :  
Mélanie FAYET